



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Envoyé en préfecture le 30/06/2020  
Reçu en préfecture le 30/06/2020  
Affiché le **30 JUIN 2020**  
ID : 039-283900017-20200626-C2020\_22-DE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 26 juin 2020

Membres en exercice : 16  
Présents : 13  
Procurations : 0  
Nombre de votants : 13  
Votes pour : 13  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
26/05/2020

Délibération n° C 2020- 22

**Modification du Règlement Intérieur du CASDIS**

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danièle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Cyrille BRERO, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Madame Marie-Christine DALLOZ ; Monsieur Jean FRANCHI.

Excusés : Mesdames Sandrine MARION, Hélène PELISSARD ; Messieurs Daniel BOURGEOIS, Jean-Charles GROSDIDIER, Claude PILLOUD.

Secrétaire de séance : Madame Chantal TORCK.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin de Classe Normale Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

**Membres élus à voix consultative**

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON, l'Adjudant Emmanuel VUILLERMOZ ; Monsieur L'Adjudant-Chef Jacques DELCEY était excusé.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier) ; Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Jacques MOINS (Directeur de la Stratégie Financière du Département), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier l'article R 1424-26 ;

Vu la dernière délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-11 du 12 mai 2015 relative à l'adoption du Règlement Intérieur du CASDIS ;

Vu l'avis du Comité Technique du 22 juin 2020 ;

Vu l'avis de la Commission du Personnel du 22 juin 2020 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 juin 2020 ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 23 juin 2020 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du Jura du 23 juin 2020 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

---

En application de la jurisprudence et de l'article R 1424-26 du CGCT, le règlement intérieur du CASDIS doit être adopté par notre assemblée après chaque renouvellement partiel (ou total le cas échéant) de ses membres à voix délibérative, c'est-à-dire des représentants du Département, des EPCI, des communes.

Il le sera donc à l'automne 2020 à l'issue de l'élection des représentants des EPCI et des représentants des communes. Il peut l'être si nécessaire dans l'intervalle. Destiné à rappeler et à compléter les dispositions du CGCT, il doit être légal et notamment respecter la hiérarchie des normes.

Historiquement ce règlement intérieur adopté par le premier Conseil d'Administration le 17 décembre 1997 a été modifié le 17 octobre 2002, le 20 décembre 2004, le 17 novembre 2008, le 28 octobre 2011, le 3 juillet 2014 puis le 12 mai 2015.

Quelques aménagements sont nécessaires dès à présent notamment sur l'étendue des missions qui peuvent être confiées aux trois Vice-Présidents et les présidences de commissions.

Vous trouverez en annexe les modifications proposées : articles 8, 10, 24, 31, 34, 44.

---

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter les modifications du règlement intérieur du CASDIS proposées en annexe.**

---

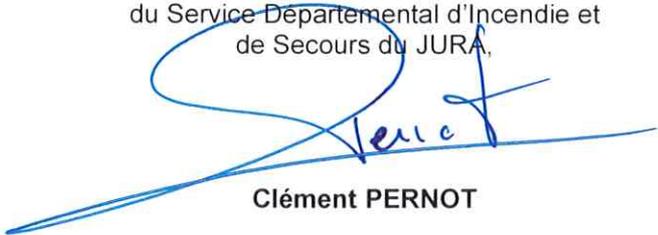
**DECISION N° C 2020-22 DU 26 JUIN 2020**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte les modifications du règlement intérieur du CASDIS proposées en annexe.**

**L'annexe est jointe à la présente délibération.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le **30 JUIN 2020**  
Affiché le **30 JUIN 2020**  
Publié au RAA du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**